

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 02253

Numéro SIREN : 803 936 319

Nom ou dénomination : BEAMY

Ce dépôt a été enregistré le 08/07/2021 sous le numéro de dépôt 14675

Beamy

Page : 1

165 avenue de bretagne

59000 LILLE

DOCUMENTS COMPTABLES

ONLICORN

17 rue Auber

PARIS 9EME ARRONDISSEMENT

COMPTE RÉSULTAT

60976 - Beamy

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

	Du 01/01/20 Au 31/12/20	Du 01/01/19 Au 31/12/19	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises <i>dont à l'exportation :</i>				
Production vendue (biens et services) <i>dont à l'exportation :</i>	302 944	171 574	131 371	77
Montant net du chiffre d'affaires	302 944	171 574	131 371	77
Production stockée				
Production immobilisée	451 631	269 536	182 095	68
Subventions d'exploitation	1 740	3 060	-1 320	-43
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	9 491		9 491	
Autres produits				
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	765 806	444 169	321 637	72
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	313 363	237 193	76 170	32
Impôts, taxes et versements assimilés	6 958		6 958	
Salaires et traitements	549 010	312 638	236 372	76
Charges sociales	213 855	113 550	100 305	88
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	71 986	732	71 254	
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges	153	210	-58	-27
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 155 324	664 323	491 002	74
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-389 518	-220 153	-169 365	-77
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice ou perte transférée (III)				
Perte ou bénéfice transféré (IV)				
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs				
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs				

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

60976 - Beamy

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

	Du 01/01/20 Au 31/12/20	Du 01/01/19 Au 31/12/19	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation (3)				
Autres valeurs mobilières et créances d'actif immo.(3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur prov. et dépréciations et transf. de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de val.mob. de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)				
Charges financières				
Dotations amortissements, dépréciations, provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	8 212	544	7 669	
Différences négatives de change				
Charges sur cessions de valeurs mob. de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	8 212	544	7 669	
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	-8 212	-544	-7 669	
RÉSULTAT COURANT avt impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-397 731	-220 697	-177 034	-80
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital		1 221	-1 221	-100
Reprises sur prov., dépréciations et transferts de charges				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)		1 221	-1 221	-100
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	36	1 938	-1 902	-98
Sur opérations en capital				
Dotations amortissements, dépréciations, provisions				
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	36	1 938	-1 902	-98
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-36	-717	682	95
Participation des salariés aux résultats (IX)				
Impôt sur les bénéfices (X)	-100 034	-26 599	-73 435	-276
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	765 806	445 390	320 416	72
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 063 538	640 205	423 333	66
Bénéfice ou Perte	-297 732	-194 815	-102 917	-53
(3) Dont produits concernant les entités liées				
(4) Dont intérêts concernant les entités liées				

COMPTE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

60976 - Beamy

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

	Du 01/01/20 Au 31/12/20	Du 01/01/19 Au 31/12/19	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Production vendue (biens et services)	302 944,00	171 573,50	131 370,50	76,57
70670000 prestations 20%	302 944,00	171 573,50	131 370,50	76,57
Montant net du chiffre d'affaires	302 944,00	171 573,50	131 370,50	76,57
Production immobilisée	451 630,51	269 535,82	182 094,69	67,56
72100000 prod immo incorpore	451 630,51	269 535,82	182 094,69	67,56
Subventions d'exploitation	1 740,00	3 060,00	-1 320,00	-43,14
74000000 subvention exploitat	1 740,00	3 060,00	-1 320,00	-43,14
Reprises sur provisions (amorts), transferts de charges	9 491,41		9 491,41	
79100000 transfert de charges d'exploit	9 431,02		9 431,02	
79120000 rbt. / locataires autres frais	60,39		60,39	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	765 805,92	444 169,32	321 636,60	72,41
Charges d'exploitation				
Autres achats et charges externes	313 362,86	237 192,57	76 170,29	32,11
60400000 ach s/t etudes prest	2 810,00	85 227,27	-82 417,27	-96,70
60615000 essence	677,58	127,80	549,78	430,19
60616000 gasoil	82,73		82,73	
60630000 four pt equi outilla	6 057,11	2 486,82	3 570,29	143,57
60640000 four adminis bureaux	20,25		20,25	
61100000 ss traitance general	135 740,71		135 740,71	
61200000 redevances credit bail	2 099,37		2 099,37	
61321000 loyers	44 811,51	29 633,29	15 178,22	51,22
61350000 locations mobilières	19 007,73	2 690,41	16 317,32	606,50
61351000 locations véhicules		196,04	-196,04	-100,00
61352000 logiciel ue	3 148,51	4 962,76	-1 814,25	-36,56
61353000 logiciel hors ue	13 485,26	9 744,37	3 740,89	38,39
61600000 primes d'assurances	100,00	225,00	-125,00	-55,56
61810000 documenta generale	265,06		265,06	
62260000 honoraires	7 028,00	3 509,00	3 519,00	100,28
62261000 honoraires gérance extérieure	31 819,27	31 336,24	483,03	1,54
62270000 frais actes contenti	30,27	1 026,51	-996,24	-97,05
62300000 publicite-relations publiques	1 044,40		1 044,40	
62310000 publicite annonces	6 193,54	3 129,20	3 064,34	97,93
62510000 voyages et deplaceme	1 901,80	5 633,15	-3 731,35	-66,24
62520000 hôtels	2 455,67	583,00	1 872,67	321,21
62530000 restaurants	1 733,85	2 209,99	-476,14	-21,54
62540000 péages / parking	325,11		325,11	
62560000 missions	3 620,36	5 256,35	-1 635,99	-31,12
62570000 receptions	3 546,44	5 304,73	-1 758,29	-33,15
62600000 frais postaux et telecom	48,49		48,49	
62610000 telecom	91,81	422,66	-330,85	-78,28
62612000 internet	299,90	362,89	-62,99	-17,36
62620000 frais postaux	147,15	1,05	146,10	
62700000 service bancaire	2 595,11	5 829,61	-3 234,50	-55,48
62800000 cotis. syndicales et profess.	9 276,67		9 276,67	
62810000 cotisations	5 179,16	7 432,10	-2 252,94	-30,31
62840000 frais de recrutement	7 720,04	29 862,33	-22 142,29	-74,15

COMPTE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

60976 - Beamy

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

	Du 01/01/20 Au 31/12/20	Du 01/01/19 Au 31/12/19	Variation	
			en valeur	en %
Impôts, taxes et versements assimilés	6 957,57		6 957,57	
63120000 <i>taxe apprent vers et</i>	3 668,76		3 668,76	
63330000 <i>format pro cont orga</i>	2 884,81		2 884,81	
63511000 <i>cfe</i>	404,00		404,00	
Salaires et traitements	549 009,92	312 637,81	236 372,11	75,61
64100000 <i>remunerations du personnel</i>	366 590,41	305 894,04	60 696,37	19,84
64110000 <i>salaires appointemen</i>	157 498,95		157 498,95	
64120000 <i>conges payes direct</i>	3 882,92	6 122,77	-2 239,85	-36,58
64140000 <i>indemnites</i>	21 037,64	621,00	20 416,64	
Charges sociales	213 854,92	113 549,58	100 305,34	88,34
64500000 <i>chg de secu. sociale et prevoy</i>	134 410,12	111 270,08	23 140,04	20,80
64510000 <i>cotisation urssaf</i>	59 408,31		59 408,31	
64580000 <i>cots s/ conges payes</i>	1 751,24	2 279,50	-528,26	-23,17
64780000 <i>ticket restaurant</i>	18 285,25		18 285,25	
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	71 986,33	732,31	71 254,02	
68100000 <i>dot. amort. depr. prov. chg ex</i>	71 986,33	732,31	71 254,02	
Autres charges	152,63	210,40	-57,77	-27,46
65100000 <i>redevances.concesssions.brevet</i>	151,87	210,00	-58,13	-27,68
65800000 <i>char div-gestion cou</i>	0,76	0,40	0,36	90,00
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 155 324,23	664 322,67	491 001,56	73,91
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-389 518,31	-220 153,35	-169 364,96	-76,93
Quotes-parts de résultat sur opérat. faites en commun				
Produits financiers				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)				
Charges financières				
Intérêts et charges assimilées	8 212,34	543,80	7 668,54	
66100000 <i>charges d'interets</i>	8 212,34	543,80	7 668,54	
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	8 212,34	543,80	7 668,54	
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	-8 212,34	-543,80	-7 668,54	
RÉSULTAT COURANT <i>avt impôts (I-II+III-IV+V-VI)</i>	-397 730,65	-220 697,15	-177 033,50	-80,22
Produits exceptionnels				
Sur opérations en capital		1 220,83	-1 220,83	-100,00
77880000 <i>produits exceptionnels divers</i>		1 220,83	-1 220,83	-100,00
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)		1 220,83	-1 220,83	-100,00
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	35,59	1 938,00	-1 902,41	-98,16
67120000 <i>amendes et penalites</i>	35,59	1 938,00	-1 902,41	-98,16

COMPTE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

60976 - Beamy

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

	Du 01/01/20 Au 31/12/20	Du 01/01/19 Au 31/12/19	Variation	
			en valeur	en %
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	35,59	1 938,00	-1 902,41	-98,16
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	-35,59	-717,17	681,58	95,04
Impôt sur les bénéfices (X)	-100 034,00	-26 599,00	-73 435,00	-276,08
<i>69500000 impots s/ benefices</i>	<i>-100 034,00</i>	<i>-26 599,00</i>	<i>-73 435,00</i>	<i>-276,08</i>
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	765 805,92	445 390,15	320 415,77	71,94
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 063 538,16	640 205,47	423 332,69	66,12
Bénéfice ou Perte	-297 732,24	-194 815,32	-102 916,92	-52,83

BILAN ACTIF SYNTHÉTIQUE

60976 - Beamy

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

ACTIF	Valeurs nettes au 31/12/20	Valeurs nettes au 31/12/19	Variation	
			en valeur	en %
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	282 597		282 597	
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours	451 631	353 489	98 142	28
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillages indus.				
Autres immobilisations corporelles	1 650	2 745	-1 095	-40
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	15 538	5 538	10 000	181
TOTAL (I)	751 416	361 771	389 644	108
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Créances clients et comptes rattachés (3)	191 203	58 526	132 676	227
Autres (3)	114 377	26 614	87 763	330
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	332 043	66 141	265 902	402
Charges constatées d'avance (3)	5 984		5 984	
TOTAL (II)	643 606	151 281	492 324	325
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 395 021	513 053	881 969	172
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

BI LAN PASSIF SYNTHÉTIQUE

60976 - Beamy

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

PASSIF	Valeurs au 31/12/20	Valeurs au 31/12/19	Variation	
			en valeur	en %
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 82 278)	82 278	82 278		
Primes d'émission, de fusion, d'apport	529 246	327 597	201 649	62
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale				
Réerves statutaires ou contractuelles				
Réerves réglementées				
Autres réserves	4	4		
Report à nouveau	-194 815		-194 815	
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-297 732	-194 815	-102 917	-53
SITUATION NETTE	118 981	215 063	-96 083	-45
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	118 981	215 064	-96 083	-45
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs	48 000		48 000	
Avances conditionnées				
TOTAL (I) Bis	48 000		48 000	
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (II)				
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aup. des établiss. de crédit (2)	600 000	100 000	500 000	500
Emprunts et dettes financières diverses (3)	112 378	112 063	315	
Avances et acptes recus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et Comptes rattachés	10 346		10 346	
Dettes fiscales et sociales	279 087	72 790	206 297	283
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	226 230	13 136	213 094	
TOTAL (III)	1 228 040	297 989	930 051	312
Ecarts de conversion passif (IV)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)	1 395 021	513 053	881 969	172
(1) Dont à plus d'un an	600 000	100 000		
(1) Dont à moins d'un an	628 040	197 989		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes crédit. de banques				
(3) Dont emprunts participatifs				

BILAN ACTIF DÉTAILLÉ

60976 - Beamy

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

ACTIF	Valeurs nettes au 31/12/20	Valeurs nettes au 31/12/19	Variation	
			en valeur	en %
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits similaires	282 597,37		282 597,37	
20500000 <i>conces.brev.lic.marq</i>	353 488,82		353 488,82	
28050000 <i>amort conce.brev.lic</i>	-70 891,45		-70 891,45	
Immobilisations incorporelles en cours	451 630,51	353 488,82	98 141,69	27,76
23200000 <i>immo incorporelles en cours</i>	451 630,51	353 488,82	98 141,69	27,76
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	1 650,03	2 744,91	-1 094,88	-39,89
21830000 <i>mat bureaux informat</i>	4 174,12	4 174,12		
28183000 <i>amort mat bur inform</i>	-2 524,09	-1 429,21	-1 094,88	-76,61
Immobilisations financières (2)				
Autres immobilisations financières	15 537,60	5 537,60	10 000,00	180,58
27500000 <i>depot caution verses</i>	15 537,60	5 537,60	10 000,00	180,58
TOTAL (I)	751 415,51	361 771,33	389 644,18	107,70
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances (3)				
Créances Clients et comptes rattachés (3)	191 202,60	58 526,40	132 676,20	226,69
41139400 <i>macif sam</i>	73 728,00		73 728,00	
41149692 <i>printemps sas</i>		31 526,40	-31 526,40	-100,00
41165004 <i>la banque postale solutions</i>	35 062,20		35 062,20	
41183173 <i>casino services</i>		27 000,00	-27 000,00	-100,00
41190814 <i>psa automobiles sa</i>	54 422,40		54 422,40	
41194658 <i>gie la mondiale groupe</i>	27 990,00		27 990,00	
Autres (3)	114 376,76	26 614,21	87 762,55	329,76
43870000 <i>cai produits a recev</i>	13 827,55		13 827,55	
44400000 <i>etat impot/benefices</i>	100 034,00	26 599,00	73 435,00	276,08
44566100 <i>iva deductible sur abs</i>	515,21	15,21	500,00	
Disponibilités	332 042,53	66 140,73	265 901,80	402,02
51200000 <i>banque sg</i>	95 811,82	7 287,27	88 524,55	
51210000 <i>banque qonto</i>		58 844,04	-58 844,04	-100,00
51220000 <i>paypal</i>	9,42	9,42		
51230000 <i>qonto2</i>	18 322,37		18 322,37	
51240000 <i>bnp</i>	217 898,92		217 898,92	
Charges constatées d'avance (3)	5 983,87		5 983,87	
48600000 <i>charges consta avanc</i>	5 983,87		5 983,87	
TOTAL (II)	643 605,76	151 281,34	492 324,42	325,44
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 395 021,27	513 052,67	881 968,60	171,91

BILAN PASSIF DÉTAILLÉ

60976 - Beamy

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

PASSIF	Valeurs au 31/12/20	Valeurs au 31/12/19	Variation	
			en valeur	en %
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 82 277,56)	82 277,56	82 277,56		
10130000 capital	82 277,56	82 277,56		
Primes d'émission, de fusion, d'apport	529 246,47	327 597,07	201 649,40	61,55
10410000 primes d'emission	3 797,07	3 797,07		
10450000 bons de souscription actions	525 449,40	323 800,00	201 649,40	62,28
Réserves				
Autres réserves	4,36	4,36		
10680000 autres reserves	4,36	4,36		
Report à nouveau	-194 815,32		-194 815,32	
11900000 report a nouveau deb	-194 815,32		-194 815,32	
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-297 732,24	-194 815,32	-102 916,92	-52,83
SITUATION NETTE	118 980,83	215 063,67	-96 082,84	-44,68
TOTAL (I)	118 980,83	215 063,67	-96 082,84	-44,68
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs	48 000,00		48 000,00	
16710000 emission titres participatifs	48 000,00		48 000,00	
TOTAL (I) Bis	48 000,00		48 000,00	
PROVISIONS				
TOTAL (II)				
DETTES (1)				
Emprunts et dettes aup. des établis. de crédit (2)	600 000,00	100 000,00	500 000,00	500,00
16400000 emprunts	100 000,00	100 000,00		
16410000 emprunts	200 000,00		200 000,00	
16420000 aut.emprunts mt lt	100 000,00		100 000,00	
16430000 emprunt a ct.term	200 000,00		200 000,00	
Emprunts et dettes financières diverses (3)	112 377,59	112 062,81	314,78	0,28
16700000 emprunts dettes cond. particu.	112 000,00	112 000,00		
45510000 c/c andrea	377,59	62,81	314,78	501,16
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	10 346,00		10 346,00	
40120014 holding consulting	3 000,00		3 000,00	
40125525 sous-traitance	4 536,00		4 536,00	
40161776 antony seifert	2 810,00		2 810,00	
Dettes fiscales et sociales	279 087,35	72 790,19	206 297,16	283,41
42100000 perso remunrat dues		1 898,69	-1 898,69	-100,00
42820000 congés payés	10 441,59	6 558,67	3 882,92	59,20
43100000 u.r.s.s.a.f	105 234,62	44 910,37	60 324,25	134,32
43110000 charges sociales à payer payfi	72 767,20		72 767,20	
43820000 char so / congés pay	4 176,64	2 425,40	1 751,24	72,20
44210000 prelevements a la source		5 543,66	-5 543,66	-100,00
44211000 état et autre collectivités pu	7 800,09		7 800,09	
44551000 tva a payer	43 837,00	1 699,00	42 138,00	
44571700 tva collectee 20 %	31 867,10	9 754,40	22 112,70	226,69
44860000 etat impo taxe a pay	2 963,11		2 963,11	

BILAN PASSIF DÉTAILLÉ

60976 - Beamy

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

PASSIF	Valeurs au 31/12/20	Valeurs au 31/12/19	Variation	
			en valeur	en %
Produits constatés d'avance	226 229,50	13 136,00	213 093,50	
<i>48700000 produit consta avanc</i>	<i>226 229,50</i>	<i>13 136,00</i>	<i>213 093,50</i>	
TOTAL (III)	1 228 040,44	297 989,00	930 051,44	312,11
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)	1 395 021,27	513 052,67	881 968,60	171,91
<i>(1) Dont à plus d'un an</i>	<i>600 000,00</i>	<i>100 000,00</i>		
<i>(1) Dont à moins d'un an</i>	<i>628 040,44</i>	<i>197 989,00</i>		

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GEST.

60976 - Beamy

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

	Du 01/01/20 Au 31/12/20	en %	Du 01/01/19 Au 31/12/19	en %	Variation	
					en valeur	en %
CHIFFRE D'AFFAIRES	302 944	100	171 574	100	131 371	77
Ventes de marchandises - Coût d'achat des marchandises vendues						
MARGE COMMERCIALE						
Production vendue (biens et services)	302 944	40	171 574	39	131 371	77
+ / - Production stockée						
+ Production immobilisée	451 631	60	269 536	61	182 095	68
PRODUCTION DE L'EXERCICE	754 575	100	441 109	100	313 465	71
CHIFFRE D'ACTIVITÉ	754 575	100	441 109	100	313 465	71
- Matières premières						
- Sous-traitance (directe)	2 810		85 227	19	-82 417	-97
MARGE DE PRODUCTION	751 765	100	355 882	81	395 882	111
MARGE BRUTE TOTALE	751 765	100	355 882	81	395 882	111
- Autres achats	6 838	2	2 615	2	4 223	162
- Charges externes	303 715	100	149 351	87	154 365	103
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE	441 212	146	203 917	119	237 295	116
Subventions d'exploitation	1 740	1	3 060	2	-1 320	-43
- Impôts, taxes et versements assimilés	6 958	2			6 958	
- Salaires et traitements	549 010	181	312 638	182	236 372	76
- Charges sociales	213 855	71	113 550	66	100 305	88
Total	-768 082	-254	-423 127	-247	-344 955	-82
EXCÉDENT BRUT D'EXPL.	-326 871	-108	-219 211	-128	-107 660	-49
Reprises sur dépréciations, provisions, amorts						
+ Transferts de charges d'exploitation	9 491	3			9 491	
+ Autres produits d'exploitation						
- Dotations amortissements et dépréciations	71 986	24	732		71 254	
- Autres charges d'exploitation	153		210		-58	-27
Total	-62 648	-21	-943	-1	-61 705	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-389 518	-129	-220 153	-128	-169 365	-77
Opérations en commun						
+ Produits financiers						
- Charges financières	8 212	3	544		7 669	
Total	-8 212	-3	-544		-7 669	
RÉSULTAT COURANT	-397 731	-131	-220 697	-129	-177 034	-80
+ Produits exceptionnels (1)			1 221	1	-1 221	-100
- Charges exceptionnelles (2)	36		1 938	1	-1 902	-98
- Participation des salariés						
- Impôt sur les bénéfices (IS)	-100 034	-33	-26 599	-16	-73 435	-276
Total	99 998	33	25 882	15	74 117	286
RÉSULTAT EXERCICE	-297 732	-98	-194 815	-114	-102 917	-53
(1) dont produits cessions éléments cédés						
(2) dont valeurs comptables éléments cédés						

Beamy

Page : 14

165 avenue de bretagne

59000 LILLE

LIASSE FISCALE

ONLICORN

17 rue Auber

PARIS 9EME ARRONDISSEMENT

Exercice ouvert le	01/01/20	et clos le	31/12/20	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société :	Adresse du siège social :
Beamy 165 avenue de bretagne 59000 LILLE	Mèl : Andrea.jacquemin@beamy.io
SIRET 8 0 3 9 3 6 3 1 9 0 0 0 3 4	
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

REGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :	
SIRET	

B ACTIVITE
Activités exercées Conseil en systèmes et logiciels informa Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)				
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31 %	Bénéfice imposable à 28 %	Déficit	397 730
	Bénéfice imposable à 15 %	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %	PV à long terme imposables à 19 %	PV exonérées (art. 238 quinquies)	
	Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %		

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches	
Entreprises nouvelles art. 44 <i>sexies</i> <input type="checkbox"/> Jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies-0 A</i> <input type="checkbox"/> Pôle de compétitivité, art. 44 <i>undecies</i> <input type="checkbox"/>	Entreprise nouvelle, art. 44 <i>septies</i> <input type="checkbox"/> Zone franche d'activité, art. 44 <i>quaterdecies</i> <input type="checkbox"/> Zone de restructuration de la défense art. 44 <i>terdecies</i> <input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 <i>sexdecies</i> <input type="checkbox"/> Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art . 44 <i>octies A</i> <input type="checkbox"/> Autres dispositifs <input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art.44 <i>septdecies</i> <input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/> Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 <i>quater W</i> du CGI (cocher la case)	
--	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNEES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la formulaire n°2065-SD)
1- Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	Si oui, indication du logiciel utilisé ISACOMPTA

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouvez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
ONLICORN 17 rue Auber 75009 PARIS 9EME ARRONDISSEMENT	
<i>Tél :</i>	<i>Tél :</i>
OGA/OMGA <input type="checkbox"/> Viseur conventionné <input type="checkbox"/> (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant :
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné :	Date : 11/05/21 Lieu : LILLE
	Président M. JACQUEMIN
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur conventionné	Signature
Examen de conformité fiscale (ECF)	prestataire :

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2021
Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du code général des impôts)



N°15948*03

Désignation de l'entreprise Beamy				Néant <input type="checkbox"/> *				
Adresse de l'entreprise 165 avenue de bretagne				59000 LILLE				
SIRET				8 0 3 9 3 6 3 1 9 0 0 0 3 4				
Durée de l'exercice en nombre de mois *				12				
Durée de l'exercice précédent *				12				
				Exercice N clos le				
				31/12/2020				
ACTIF				Brut				
				1				
				Amortissements-Provisions				
				2				
				Net				
				3				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012			
		Autres *	014	805 119	016	70 891	734 228	
	Immobilisations corporelles*		028	4 174	030	2 524	1 650	
	Immobilisations financières * (1)		040	15 538	042		15 538	
	Total I (5)		044	824 831	048	73 416	751 416	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052			
		Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	191 203	070		191 203	
		Autres* (3)	072	114 377	074		114 377	
	Valeurs mobilières de placement		080		082			
	Disponibilités		084	332 043	086		332 043	
	Charges constatées d'avance*		092	5 984	094		5 984	
	Total II		096	643 606	098		643 606	
	Total général (I + II)		110	1 468 437	112	73 416	1 395 021	
PASSIF				Exercice N NET				
				1				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120			611 524		
	Ecart de réévaluation		124					
	Réserve légale		126					
	Réserves réglementées *		130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)		132			4		
	Report à nouveau		134			-194 815		
	Résultat de l'exercice		136			-297 732		
	Provisions réglementées		140					
Total I		142			118 981			
Provisions pour risques et charges		154						
Total II		154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			760 000		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164					
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166			10 346		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : . . . 169 378)		172			279 465		
	Produits constatés d'avance		174			226 230		
Total III		176			1 276 040			
Total général (I + II + III)		180			1 395 021			
RENVois	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	600 000
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise <u>Beamys</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
A- RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR 018 <input type="checkbox"/>		Exercice N clos le 31/12/2020		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209	210	
	Production vendue {	biens	dont export et livraisons intracommunautaires {	215	214	
		services *		217	218	
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée*				224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	
	Autres produits				230	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	765 806
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stocks (marchandises)*				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240	
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier :2.099 - immobilier :.....)				242	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243)			404	244	
	Rémunérations du personnel*				250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	
	Dotations aux amortissements*				254	
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259	} 5 179	262	153
	cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
Total des charges d'exploitation (II)				264	1 155 324	
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	-389 518	
Produits financiers (III) 280		Charges financières (V)		294	8 212	
		Produits exceptionnels (IV)		290		
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347	}	300	36	
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)	348				
Impôt sur les bénéfices* (VII)				306	-100 034	
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)				310	-297 732	
B- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	297 732	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316		
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles*			322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)			324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330	36
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	((Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249)	251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU -TE (44. octies et octies A)	987	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44. sexies A)	989		
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44. quindecies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Investissements outre-mer	344		
	ZFANG (44 quaterdecies)	345				
	BUD (44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit		346	350	100 034
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)		655		
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)		643		
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)		645				
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)		647				
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)		648				
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)		641				
Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)		990				
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)		649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352	397 730	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356			
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :			360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col.1 Déficit col.2				370	397 730	

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise : Beamy Néant *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
		ACTIF IMMOBILISÉ								Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410	353 489	412	805 119	414	353 489	416	805 119	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	4 174	472		474		476	4 174	
Immobilisations financières		480	5 538	482	10 000	484		486	15 538	
TOTAL		490	363 201	492	815 119	494	353 489	496	824 831	

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES							
Immobilisations incorporelles		500		502	70 891	504		506	70 891
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560	1 429	562	1 095	564		566	2 524
TOTAL		570	1 429	572	71 986	574		576	73 416

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10

Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values				
					Court terme *	Long terme			
						19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧		
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589	
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾				579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A
bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : BeamyNéant ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	364 662
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter
Déficits imputés		983	
Déficits reportables		984	364 662
Déficits de l'exercice		860	397 730
Total des déficits restant à reporter		870	762 392

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325		381
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380
N° du centre de gestion agréé				388
Montant de la TVA collectée				374 103 207
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378 35 203
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise : Beamy		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le :01/01/2020.....		et clos le :31/12/2020.....	
		Durée en nombre de mois 12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	23
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	302 944
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	302 944
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	451 631
Subventions d'exploitation reçues		113	1 740
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	9 491
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	462 862
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	9 648
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	221 163
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	153
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	230 963
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		(Total 1 + Total 2 - Total 3)	
		137	534 842
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF		117	534 842
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	302 944
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	0 1 / 0 1 / 2 0 2 0 160 3 1 / 1 2 / 2 0 2 0
Date de cessation			

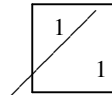
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salariés".



COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au CG

(1) Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2020

N° SIRET

8 0 3 9 3 6 3 1 9 0 0 0 3 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Beamy

ADRESSE (voie)

165 avenue de bretagne

CODE POSTAL

59000

VILLE

LILLE

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MR Nom patronymique DOSSOT Prénom(s) Edouard

Nom marital % de détention 13,0000 Nb de parts ou actions 1 540,00

Naissance : Date 03/02/1991 N° Département 59 Commune LILLE Pays France

Adresse : N° 67 Voie rue Meslay

Code Postal 75003 Commune PARIS-03 Pays France

Titre (2) MR Nom patronymique JACQUEMIN Prénom(s) Andréa

Nom marital % de détention 61,0000 Nb de parts ou actions 7 473,00

Naissance : Date 15/12/1992 N° Département 78 Commune VERSAILLES Pays France

Adresse : N° 92 Voie rue Diderot

Code Postal 75014 Commune PARIS-14 Pays France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame



FILIALES ET PARTICIPATIONS



(1)

Néant *

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

N° SIRET :

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

(1) Lorsque le nombre de filiales et participations excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas et à droite de cette même case.

Désignation de l'entreprise Beamy
Numéro siret 80393631900034

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

DÉTAIL DU TABLEAU 2033B

RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	<u>(ligne 330)</u>	
Amendes et pénalités		36
	TOTAL	36

DÉDUCTIONS DIVERSES	<u>(ligne 350)</u>	
Crédit d'impôt recherche		100 034
	TOTAL	100 034

Désignation de l'entreprise Beamy
Numéro de siret 80393631900034

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Désignations	Montant
Total des produits à recevoir	

Désignation de l'entreprise Beamy

Numéro de siret 80393631900034

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Désignations	Montant
Dettes provisionnées pour congés à payer	10 442
Charges sociales sur congés à payer	4 177
Charges à payer	2 963
Total des charges à payer	17 581

Désignation de l'entreprise Beamy
Numéro de siret 80393631900034

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Charges constatées d'avance			5 984		
Total des charges constatées d'avance			5 984		

Désignation de l'entreprise Beamy
Numéro de siret 80393631900034

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Produits constatés d'avance			226 230		
Total des produits constatés d'avance			226 230		

Exercice N-1

I. DÉTERMINATION DU BÉNÉFICE D'IMPUTATION					
Taux de l'impôt sur les sociétés	1	33 1/3 % ¹	31 % ²	28 % ³	15 % ⁴
Bénéfice fiscal effectivement soumis à l'IS au taux normal ou au taux réduit	2				
Calcul du bénéfice exclu					
Distributions effectuées par prélèvement soit sur le bénéfice au taux normal, soit sur le bénéfice au taux réduit	3				
<i>Fraction non distribuée des bénéfices imposés au taux normal et au taux réduit ayant donné lieu à un impôt payé au moyen de crédits d'impôt</i>					
Montant de l'IS acquitté au moyen de crédits d'impôt attachés aux revenus mobiliers	4				
Montant de l'IS acquitté au moyen des autres crédits d'impôt	5				
Total des lignes 4 et 5 divisé par le taux de l'impôt correspondant à la colonne	6				
Ligne 6 x [(ligne 2 - ligne 3) : ligne 2]	7				
<i>Fraction des bénéfices ayant ouvert droit au crédit d'impôt rachat d'une entreprise par ses salariés (RES) (articles 220 quater et 220 quater A) qui n'a pas été distribuée et n'a pas donné lieu à un impôt payé au moyen de crédits d'impôt</i>					
Calcul du crédit d'impôt retenu en application des articles 220 quater et 220 quater A	8				
Ligne 8 divisée par le taux d'impôt correspondant à la colonne	9				
Ligne 9 x [ligne 2 - (ligne 3 + ligne 7) : ligne 2]	10				
Montant du bénéfice exclu = total des lignes 3, 7 et 10	11				
Bénéfice d'imputation = ligne 2 - ligne 11	12				
II. IMPUTATION DU DÉFICIT					
Fraction du déficit reporté en arrière, <u>dans la limite du montant le plus faible entre 1 000 000 € et le bénéfice fiscal d'imputation</u>	13				
Calcul de la créance (montant porté ligne 13 multiplié par le taux de l'impôt correspondant à la colonne)	14				
Montant du déficit reporté en arrière = (totalisation des sommes portées ligne 13)				15	
III. DÉTERMINATION DES DÉFICITS REPORTABLES EN AVANT					
Montant du déficit constaté au titre de l'exercice ouvert le <u>01/01/2020</u> et clos le <u>31/12/2020</u> (report de la ligne XJ du tableau n° 2058-A ou ligne 354 du tableau n° 2033-B) ⁵	16				
Montant du déficit reporté en arrière (reporter le montant de la ligne 15)	17				
Montant du déficit reportable en avant (ligne 16 - ligne 17)	18				
IV. MONTANT DE LA CRÉANCE					
Totalisation des sommes portées ligne 14 ⁶	19				
V. ENTREPRISE AYANT FAIT L'OBJET D'UN RACHAT PAR SES SALARIÉS					
Montant du crédit d'impôt rachat d'une entreprise par ses salariés (RES) (articles 220 quater et 220 quater A du CGI) obtenu par la société constituée pour le rachat au titre de l'exercice N :					
Exercice N	20				

1 Le taux de 331/3% s'applique à la tranche de bénéfice supérieur à 75000€ pour les exercices ouverts en 2017, à la tranche de bénéfice supérieur à 500000 € pour les exercices ouverts en 2018 et à la tranche de bénéfice supérieur à 500000€ pour les seules entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur ou égal à 250M€ pour les exercices ouverts en 2019.

2 Le taux de 31% s'applique à la tranche de bénéfice supérieur à 500000€ pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019 pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 250M€.

3 Le taux de 28% s'applique aux petites et moyennes entreprises (PME) jusqu'à 75000€ de bénéfice pour les exercices ouverts en 2017, à l'ensemble des redevables jusqu'à 500000€ de bénéfice pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018.

4 Les entreprises dont le chiffre d'affaires, le cas échéant ramené à 12 mois, est inférieur à 7630000 euros et dont le capital est détenu pour 75% au moins par des personnes physiques directement ou indirectement sont imposées dans la limite de 38120 euros par période de 12 mois au taux de 15%.

5 Reporter dans cette case le montant des lignes K6 et YJ du tableau 2058-B ou 984 et 860 du tableau 2033-D de l'exercice en cours.

6 La créance de report en arrière du déficit est égale à l'impôt acquitté à raison du bénéfice d'imputation (article 220 quinquies I 3ème alinéa du CGI).

CRÉDIT D'IMPÔT EN FAVEUR DE LA RECHERCHE

Les déclarations 2069-A-SD, 2069-A-1-SD et 2069-A-2-SD sont obligatoirement télé-déclarées depuis le 1er janvier 2020 en utilisant la procédure EDI-TDFC. Pour plus d'information sur la télédéclaration, veuillez consulter le portail fiscal www.impots.gouv.fr, rubrique « Professionnels ». Dans ces conditions, il n'est plus nécessaire d'adresser une copie au Ministère chargé de la Recherche, les données lui étant directement transmises.

Le modèle de dossier justificatif du CIR est à la disposition des entreprises sur le site du Ministère chargé de la Recherche. Ce dossier est à remplir chaque année par les entreprises pour justifier leur déclaration.

Exercice ouvert le ¹	01	01	2020	Clos le	31	12	2020
---------------------------------	----	----	------	---------	----	----	------

Cachet du service	Nom et prénoms ou dénomination et adresse de l'entreprise	N° SIREN de l'entreprise	Code NACE	62.02A
		803936319	Activités (cf notice)	
	Beamy 165 avenue de bretagne 59000 LILLE	(ancienne adresse en cas de changement)		

• Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés (Art 223 A du CGI) *	CX	
N° SIREN de la société mère		
Nombre de sociétés du groupe (y compris la société mère) pour lesquelles une déclaration 2069-A-SD est ou sera déposée,		
Montant du crédit d'impôt du groupe (à compléter exclusivement dans le cadre du dépôt de la déclaration de la société mère, renseignement non demandé à une société fille)	DX	

Entreprises ayant engagé pour la 1ère fois des dépenses de recherche en 2020*	AZ	
---	----	--

• Entreprises nouvelles créées en 2020 *	BZ		Préciser la date de début d'activité (cf notice)				
• PME au sens communautaire*	KZ	X	Préciser si entreprise autonome, partenaire et/ou liée (cf notice) Autonome				
• Chiffre d'affaires HT	DZ	302 944					
• Nombre de salariés	CZ	23	• Nombre de chercheurs et techniciens	EZ	• Nombre de "jeunes docteurs" (si dépenses déclarées ligne I-5)	FZ	
• Sociétés de personnes n'ayant pas opté pour l'IS *	IZ		• Société bénéficiant du régime des JEI (article 44 sexies A du CGI)*		GZ		

*Cocher la case correspondante

I - DÉPENSES DE RECHERCHE OUVRANT DROIT À CRÉDIT D'IMPÔT		ANNÉE CIVILE 2020
Dotations aux amortissements des immobilisations affectées à la recherche	1	
Dotations aux amortissements pour les immobilisations sinistrées	2	
Dépenses de personnel relatives aux chercheurs et techniciens de recherche (sauf dépenses lignes 4 et 5)	3	102 941
Rémunérations et justes prix au profit des salariés auteurs d'une invention résultant d'opérations de recherche	4	
Dépenses de personnel relatives aux jeunes docteurs (à indiquer pour le double de leur montant pour les vingt-quatre premiers mois suivant leur premier recrutement)	5	
Autres dépenses de fonctionnement (hors frais de collection) : (ligne 1 x 75 %) + [(ligne 3 + ligne 4) x 43 %] + ligne 5	6	44 265
Montant total des dépenses de fonctionnement : (ligne 1 + ligne 2 + ligne 3 + ligne 4 + ligne 5 + ligne 6)	7	147 206
Frais de prise et maintenance de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV)	8	
Dépenses de défense de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV)	9	
Dotations aux amortissements de brevets acquis en vue de la recherche et du développement expérimental et de certificats d'obtention végétale (COV)	10	

1 Le crédit d'impôt est calculé par référence aux dépenses exposées au cours de l'année civile. En cas de clôture d'exercice en cours d'année, le montant du crédit d'impôt est calculé en prenant en compte les dépenses éligibles exposées au titre de l'année d'ouverture de l'exercice.

Dépenses liées à la normalisation (<i>à indiquer pour la moitié de leur montant cf. notice</i>)	11	
Primes et cotisations ou part des primes et cotisations afférentes à des contrats d'assurance de protection juridique prévoyant la prise en charge des dépenses exposées dans le cadre de litiges portant sur un brevet ou un certificat d'obtention végétale dont l'entreprise est titulaire dans la limite de 60 000€	12	
Dépenses de veille technologique dans la limite de 60 000 €	13	
Montant total des dépenses de recherche réalisées par l'entreprise (ligne 7 + ligne 8 + ligne 9 + ligne 10 + ligne 11 + ligne 12 + ligne 13)	14	147 206

DÉPENSES DE SOUS-TRAITANCE ² (joindre la liste des organismes à partir du formulaire n° 2069-A-2-SD)	Année civile 2020	
ORGANISMES PUBLICS		
Opérations confiées à des organismes de recherche publics, à des établissements d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant un grade de master, à des fondations de coopération scientifique agréées, à des établissements publics de coopération scientifique, à des fondations reconnues d'utilité publique du secteur de la recherche agréées, à certaines associations régies par la loi de 1901 et sociétés de capitaux ³ , aux instituts techniques agricoles ou agro-industriels et à leurs structures nationales de coordination, à des communautés d'universités et établissements, à des stations ou fermes expérimentales dans le secteur de la recherche scientifique et technique agricole ayant pour membre une chambre d'agriculture départementale ou régionale ⁴ , avec un lien de dépendance :	en France :	15a
	à l'étranger ⁴ :	15b
Opérations confiées à des organismes de recherche publics, à des établissements d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant un grade de master, à des fondations de coopération scientifique agréées, à des établissements publics de coopération scientifique, à des fondations reconnues d'utilité publique du secteur de la recherche agréées, à certaines associations régies par la loi de 1901 et sociétés de capitaux ² , aux instituts techniques agricoles ou agro-industriels et à leurs structures nationales de coordination, à des communautés d'universités et établissements, à des stations ou fermes expérimentales dans le secteur de la recherche scientifique et technique agricole ayant pour membre une chambre d'agriculture départementale ou régionale ³ , sans lien de dépendance (indiquer le double du montant)	en France :	16a
	à l'étranger ⁴ :	16b
Total des opérations confiées aux organismes de recherche publics mentionnés aux lignes 15a à 16b : (ligne 15a + ligne 15b + ligne 16a + ligne 16b)		17
ORGANISMES PRIVÉS		
Opérations confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés avec un lien de dépendance	en France :	18a
	à l'étranger ⁵ :	18b
Opérations confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés sans lien de dépendance	en France :	19a
	à l'étranger ⁴ :	19b
Total des opérations confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés : (ligne 18a + ligne 18b + ligne 19a + ligne 19b)		20
Plafonnement des opérations de sous-traitance confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés Si ligne 20 inférieure à [(ligne 14 + ligne 17) x 3], reporter le montant indiqué ligne 20 Si ligne 20 supérieure à [(ligne 14 + ligne 17) x 3], reporter le résultat du calcul précité		21
TOTAL DES DÉPENSES DE SOUS-TRAITANCE		
Total des opérations de sous-traitance : (ligne 17 + ligne 21)		22

2 Conformément à l'article 132 de la loi de finances pour 2020, les opérations de sous-traitance doivent être réalisées par des organismes publics éligibles ou des organismes privés agréés et le doublement d'assiette pour la sous-traitance publique est réservé à la part des dépenses afférentes aux opérations effectivement réalisées par les organismes publics éligibles.

3 Associations ayant pour fondateur et membre un organisme de recherche public ou un établissement d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant un grade de master ; sociétés de capitaux dont le capital ou les droits de vote sont détenus pour plus de 50 % par un organisme de recherche public ou un établissement d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant un grade de master. Se reporter à la notice pour connaître l'ensemble des conditions d'éligibilité.

4 La prise en compte des opérations confiées à des stations ou fermes expérimentales dans le secteur de la recherche scientifique et technique agricole ayant pour membre une chambre d'agriculture départementale ou régionale dans le calcul du crédit d'impôt ne s'applique qu'aux sommes venant en déduction de l'impôt dû (article 103 de la loi n° 2016-1918 du 29 décembre 2016 de finances rectificative pour 2016).

5 Les prestataires publics ou privés peuvent être implantés en France, dans un État membre de l'Union Européenne ou de l'Espace économique européen (UE, Norvège, Islande et Liechtenstein).

Plafonnement des opérations de sous-traitance confiées à des organismes avec un lien de dépendance : <i>Si la somme des lignes 15a, 15b, 18a et 18b (dans la limite du montant figurant ligne 22) n'excède pas 2 000 000 €, reporter ce montant en ligne 23</i> <i>Si la somme des lignes 15a, 15b, 18a et 18b excède 2 000 000 €, reporter 2 000 000 € en ligne 23</i> <i>Pour la somme des lignes 18a et 18b, son montant ne doit pas excéder la limite du montant figurant ligne 21</i>	23	
Montant plafonné des opérations de sous-traitance confiées à des organismes sans lien de dépendance <i>(ligne 16a + ligne 16b + ligne 19a + ligne 19b à prendre en compte dans la limite du montant suivant : (ligne 22 - ligne 23))</i>	24	
Plafonnement général des dépenses de sous-traitance <i>- Sont complétées les seules lignes 15a et/ou 15b et/ou 18a et/ou 18b (lignes 19a, b et 16a, b non complétées) : reporter 2 000 000 € ligne 25</i> <i>- Sont complétées (les lignes 15a et/ou 15b et/ou 18a et/ou 18b) + (lignes 19a ou 19b)(lignes 16a, b non complétées) : reporter 10 000 000 € ligne 25 - Sont complétées [(les lignes 15a et/ou 15b et/ou 18a et/ou 18b) + (lignes 19a et/ou 19b)] + (lignes 16a et/ou 16b) : reporter [10 000 000 € + (ligne 16a + ligne 16b dans la limite de 2 000 000 €)] ligne 25</i>	25	
Montant total des dépenses de sous-traitance après plafonnements <i>Si la somme des lignes 23 et 24 n'excède pas la ligne 25 : reporter cette somme à la ligne 26</i> <i>Si la somme des lignes 23 et 24 est supérieure à ligne 25 : reporter le montant indiqué ligne 25 à la ligne 26</i>	26	

MONTANT TOTAL DES DÉPENSES de recherche	Année civile 2020	
Montant des dépenses de recherche (ligne 14 + ligne 26)	27	147 206
Montant des subventions publiques remboursables ou non ⁶	28a	
Pour les sous-traitants, le montant des sommes encaissées au titre des opérations de recherche qui leur ont été confiées	28b	
Montant des dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt ⁷	29	2 603
Montant des remboursements de subventions publiques ⁸	30	
Montant net total des dépenses de recherche (ligne 27 - ligne 28a - ligne 28b - ligne 29 + ligne 30)	31a	144 603
Dont montant net des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM	31b	

II - DÉPENSES DE COLLECTION OUVRANT DROIT À CRÉDIT D'IMPÔT	Année civile 2020	
Frais de collection	32	
Frais de défense des dessins et modèles dans la limite de 60 000 €	33	
Total des dépenses de collection (ligne 32 + ligne 33)	34	
Montant des subventions publiques remboursables ou non ⁵	35	
Montant des dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt ⁶	36	
Montant des remboursements de subventions publiques ⁷	37	
Montant net total des dépenses de collection (ligne 34 - ligne 35 - ligne 36 + ligne 37)	38a	
Dont montant net des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM	38b	
MONTANT NET TOTAL DES DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE COLLECTION (ligne 31a + ligne 38a)	39a	144 603
Dont montant net des dépenses de recherche et de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (ligne 31b + ligne 38b)	39b	

III - CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE COLLECTION

A. LORSQUE LES DÉPENSES PORTÉES LIGNE 39a N'EXCÈDENT PAS 100 000 000 €

⁶ Les subventions publiques, remboursables ou non, doivent être déduites de la base de calcul du crédit d'impôt calculé au titre de l'année ou des années au cours de laquelle ou desquelles les dépenses éligibles, que ces avances ou subventions ont vocation à couvrir, sont exposées, conformément au III de l'article 244 quater B du CGI. (BOI-BIC-RICI-10-10-30-20 § 10).

⁷ Le montant des dépenses à déduire correspond soit au montant total des rémunérations allouées en contrepartie de ces prestations fixées proportionnellement au montant du crédit d'impôt obtenu par l'entreprise, soit le montant des dépenses exposées autres que les rémunérations proportionnelles excédant 15 000 € hors taxes ou 5 % du montant des dépenses éligibles au crédit d'impôt minoré des subventions publiques (cf. notice).

⁸ Le montant des remboursements de subventions publiques doit être multiplié par le rapport existant entre le taux du crédit d'impôt de l'année où la subvention remboursable a été déduite et le taux du crédit d'impôt de l'année où elle est remboursée partiellement ou totalement.

Montant net total des dépenses de recherche (report de la ligne 31a)	40a	144 603
Dont montant net total des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM (report de la ligne 31b)	40b	
Montant du crédit d'impôt [(ligne 40a - ligne 40b) × 30 % + ligne 40b x 50 %] ⁹	41	43 381
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87a)	42	
Montant du crédit d'impôt pour les dépenses de recherche (ligne 41 + ligne 42)	43a	43 381
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche situées dans un DOM	43b	

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE COLLECTION

Montant net total des dépenses de collection (report de la ligne 38a)	44a	
Dont montant net total des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (report de la ligne 38b)	44b	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées par l'entreprise avant plafonnement [(ligne 44a - ligne 44b) × 30 % + ligne 44b x 50 %] ⁸	45	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87b)	46	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection avant plafonnement des aides (ligne 45 + ligne 46)	47a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection situées dans un DOM avant plafonnement	47b	
Montant des aides de minimis accordées à l'entreprise dans les conditions du règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission, du 18 décembre 2013, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis	48	
Montant cumulé (ligne 47a + ligne 48)	49	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection après plafonnement : Si le montant ligne 48 est égal à 200 000 €, reporter zéro ligne 50a Si le montant ligne 49 est inférieur à 200 000 €, reporter à la ligne 50a le montant déterminé ligne 47a Si le montant ligne 49 est supérieur à 200 000 €, le montant à reporter ligne 50a est égal à (200 000 € - montant ligne 48)	50a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection situées dans un DOM après plafonnement	50b	
Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection (ligne 43a + ligne 50a)	51a	43 381
Dont montant total du crédit d'impôt pour dépenses de recherche et de collection situées dans un DOM (ligne 43b + ligne 50b)	51b	

B. LORSQUE LES DÉPENSES PORTÉES LIGNE 39a SONT SUPÉRIEURES A 100 000 000 €

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE RECHERCHE

Montant net total des dépenses de recherche limité à 100 000 000 € (montant indiqué ligne 31a dans la limite de 100 000 000 €)	52a	
Dont montant net total des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM (report de la ligne 31b dans la limite de 100 000 000 €)	52b	
Montant du crédit d'impôt relatif aux dépenses de recherche [(ligne 52a - ligne 52b) x 30 % + ligne 52b x 50%] ⁸	53	
Indiquer la part des dépenses de recherche supérieure à 100 000 000 € (ligne 31a - 100 000 000 €)	54	
Puis déterminer le montant du crédit d'impôt relatif à la fraction supérieure à 100 000 000 € (ligne 54 x 5 %)	55	
Montant total du crédit d'impôt (ligne 53 + ligne 55)	56	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87a)	57	
Montant du crédit d'impôt pour les dépenses de recherche (ligne 56 + ligne 57)	58a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche situées dans un DOM	58b	

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE COLLECTION

Montant net total des dépenses de collection (report du montant porté ligne 38a)	59a	
Dont montant net total des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (report de la ligne 38b)	59b	
Plafond disponible (100 000 000 € - ligne 52a)	60	

⁹ Ce taux est de 50 % pour les dépenses exposées à compter du 1er janvier 2015 dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer

Crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées par l'entreprise [(Dépenses portées ligne 59a dans la limite de la ligne 60 - Dépenses portées ligne 59 b dans la limite de la ligne 60) x 30 % + (Dépenses portées ligne 59b dans la limite de la ligne 60) x 50 % ⁸	61	
Lorsque la part des dépenses de collection excède le plafond disponible [(ligne 59a - ligne 60) > 0] le crédit d'impôt est égal à [(ligne 59a - ligne 60) x 5 %]	62	
Crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées par l'entreprise avant plafonnement (ligne 61 + ligne 62)	63	
Quote part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87b)	64	
Montant du crédit d'impôt avant plafonnement des aides (ligne 63 + ligne 64)	65	
Montant des aides de minimis accordées à l'entreprise dans les conditions du règlement (ue) n° 1407/2013 de la commission, du 18 décembre 2013, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'union européenne aux aides de minimis	66	
Montant cumulé (ligne 65 + ligne 66)	67	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection après plafonnement : Si le montant ligne 66 est égal à 200 000 €, reporter zéro ligne 68a si le montant ligne 67 est inférieur à 200 000 €, reporter à la ligne 68a le montant déterminé ligne 65 si le montant ligne 67 est supérieur à 200 000 €, le montant à reporter ligne 68a est égal à (200 000 € - montant ligne 66)	68a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection situées dans un DOM	68b	
Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection (ligne 58a + ligne 68a)	69a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche et de collection situées dans un DOM (ligne 58b + ligne 68b)	69b	

IV - CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES DÉPENSES D'INNOVATION ENGAGÉES PAR LES PME AU SENS COMMUNAUTAIRE

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT

ANNÉE CIVILE 2020

Dotations aux amortissements des immobilisations affectées aux opérations de conception de prototypes ou installations pilotes de nouveaux produits	70	
Dépenses de personnel affecté à la réalisation d'opérations de conception de prototypes ou installations pilotes de nouveaux produits	71	200 465
Autres dépenses de fonctionnement [(ligne 70 x 75 %) + (ligne 71 x 43 %)]	72	86 200
Dotations aux amortissements, frais de prise et de maintenance de brevets et de certificats d'obtention végétale, frais de dépôt de dessins et modèles	73	
Frais de défense des brevets, certificats d'obtention végétale, dessins et modèles	74	
Opérations confiées à des entreprises ou bureaux d'études et d'ingénierie agréés	75	
Montant total des dépenses d'innovation réalisées par l'entreprise (ligne 70 + ligne 71 + ligne 72 + ligne 73 + ligne 74 + ligne 75)	76	286 665
Total des dépenses d'innovation après plafonnement (ligne 76 dans la limite de 400 000 €)	77	286 665
Montant des subventions publiques remboursables ou non ¹⁰	78	
Pour les sous-traitants, montant des sommes encaissées au titre des travaux d'innovation qui leur ont été confiées	79	
Montant des dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt ¹¹	80	3 400
Montant des remboursements de subventions publiques ¹²	81	
Montant net des dépenses d'innovation (ligne 77 - ligne 78 - ligne 79 - ligne 80 + ligne 81)	82a	283 265
Dont montant net des dépenses d'innovation exposées dans des exploitations situées dans un DOM	82b	
Dont montant net des dépenses d'innovation exposées par les micro et petites entreprises dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse	82c	
Dont montant net des dépenses d'innovation exposées par les moyennes entreprises dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse	82d	

10 Les subventions publiques, remboursables ou non, doivent être déduites de la base de calcul du crédit d'impôt calculé au titre de l'année ou des années au cours de laquelle ou desquelles les dépenses éligibles, que ces avances ou subventions ont vocation à couvrir, sont exposées, conformément au III de l'article 244 quater B du CGI. (BOI-BIC-RICI-10-10-30-20 § 10).

11 Le montant des dépenses à déduire correspond soit au montant total des rémunérations allouées en contrepartie de ces prestations fixées proportionnellement au montant du crédit d'impôt obtenu par l'entreprise, soit le montant des dépenses exposées autres que les rémunérations proportionnelles excédant 15 000 € hors taxes ou 5 % du montant des dépenses éligibles au crédit d'impôt minoré des subventions publiques (cf. notice).

12 Le montant des remboursements de subventions publiques doit être multiplié par le rapport existant entre le taux du crédit d'impôt de l'année où la subvention remboursable a été déduite et le taux du crédit d'impôt de l'année où elle est remboursée partiellement ou totalement. exploitations situées dans un département d'outre-mer

Montant total du crédit d'impôt [(ligne 82a - ligne 82b - ligne 82c - ligne 82d) x 20 % + ligne 82b x 40% + ligne 82c x 40 % + ligne 82d x 35 %] ¹³	83	56 653
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87c)	84	
Montant du crédit d'impôt au titre des dépenses d'innovation (ligne 83 + ligne 84)	85a	56 653
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses d'innovation situées dans un DOM	85b	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses d'innovation exposées dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse	85c	
Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche, de collection et d'innovation (ligne 51a ou 69a + ligne 85a)	86a	100 034
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche, de collection et d'innovation situées dans un DOM (ligne 51b ou 69b + ligne 85b)	86b	

V - CADRE À SERVIR PAR LES ENTREPRISES DÉCLARANTES QUI DÉTIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt		
		Pour dépenses de recherche	Pour dépenses de collection	Pour dépenses d'innovation
TOTAL		87a	87b	87c

VI - CADRE À SERVIR POUR LA RÉPARTITION DU CRÉDIT D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS MEMBRES DE SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS

Nom et adresse des associés membres de sociétés de personnes et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt		
		Pour dépenses de recherche	Pour dépenses de collection	Pour dépenses d'innovation
TOTAL		88a	88b	88c

VII-1. Entreprises à l'impôt sur les sociétés : reporter le montant du crédit d'impôt déterminé ligne 86a sur le relevé de solde n° 2572-SD et les montants déterminés lignes 86a et 86b sur la déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD.

VII-2. Entreprises à l'impôt sur le revenu : reporter le montant du crédit d'impôt déterminé ligne 86a sur la déclaration de revenus n° 2042-C-PRO et les montants déterminés lignes 86a et 86b sur la déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD.

VII-3. Mobilisation de créance auprès d'un établissement de crédit :

Montant des créances dont la mobilisation est demandée	89
--	----

Les demandes de remboursement immédiat ou à l'issue de la période d'imputation du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n° 2573-SD par voie dématérialisée (procédure EDI ou EFI) ou sur l'imprimé n° 2573-SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr.

VIII – SIGNATURE

A LILLE

Le 11/05/2021

Nom, Qualité M. JACQUEMIN Président

Signature

Adresse email Andrea.jacquemin@beamy.io

Téléphone :

13 Ce taux est porté à 40 % pour les dépenses exposées à compter du 1er janvier 2015 dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer. Ce taux est porté respectivement à 35 % pour les moyennes entreprises et à 40 % pour les petites entreprises pour les dépenses exposées dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse.

14 S'agissant des sociétés relevant du régime de groupe prévu à l'article 223 A du CGI, la société mère joint les déclarations spéciales des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration au relevé de solde 2572 relatif au résultat d'ensemble. Le crédit d'impôt de chaque société du groupe est porté sur la déclaration n°2058-CG.

BEAMY

Société par actions simplifiée au capital de 82.277,56 €
Siège social : Euratechnologies, 165, avenue de Bretagne, 59000 Lille
803 936 319 R.C.S. de Lille Metropole

(ci-après la « Société »)

**EXTRAIT DES RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 22/06/2021**

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020

L'Assemblée Générale indique que :

La perte de l'exercice 2020 s'élève à	(297.732,24) euros
Le report à nouveau s'élève à	(194.815,32) euros
Le poste de réserve s'élève à	4,36 euros

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de la façon suivante :

Affectation au report à nouveau de la somme de	(297.732,24) euros
Le poste report à nouveau présentera désormais un solde débiteur de	(492.547,56) euros

L'Assemblée Générale reconnaît, en outre, conformément aux prescriptions de l'article 243 bis du code général des impôts que la Société n'a pas distribué de dividendes au titre des trois (3) exercices précédents.

Pour extrait certifié conforme



Le Président
Monsieur Andréa JACQUEMIN

BEAMY

Société par actions simplifiée au capital de 82.277,56 €
Siège social : Euratechnologies, 165, avenue de Bretagne, 59000 Lille
803 936 319 R.C.S. de Lille Metropole

(ci-après la « **Société** »)

RAPPORT DE GESTION SUR DU PRESIDENT SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Chers associés,

Nous vous avons réunis en assemblée générale mixte en application des statuts et de l'article L 227-9 du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

Sur l'exercice clos au 31 décembre 2020, les comptes de la Société font ressortir un chiffre d'affaires net de trois cent deux mille neuf cent quarante-quatre euros (302.944 €).

EVENEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

La crise sanitaire liée au Covid-19 compte parmi les événements majeurs intervenus entre la date de clôture de l'exercice social 2020 et la date d'établissement du présent rapport.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

La crise sanitaire liée au Covid-19 compte parmi les événements majeurs intervenus au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La Société va poursuivre ses efforts de développement.

RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019
Chiffre d'affaires net	302.944 €	171.574,50 €
Total des produits d'exploitation	765.805,92 €	444.169,32 €
Charges d'exploitation	1.155.324,23 €	664.322,67 €
Résultat d'exploitation	(389.518,31) €	(220.153,35) €
Montant des traitements et salaires	549.009,92 €	312.637,81 €

Compte tenu du résultat financier de (8.212,34) €, le résultat courant avant impôt de l'exercice s'élève à (397.730,65) €.

Le résultat de l'exercice se solde par une perte de (297.732,24) €.

Au 31 décembre 2020, le total du bilan net de la société s'élevait à 1.395.021,27 €.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019
Chiffre d'affaires net	302.944 €	171.574,50 €
Total des produits d'exploitation	765.806,92 €	444.169,32 €
Charges d'exploitation	1.155.324,23 €	664.322,67 €
Résultat d'exploitation	(389.518,31) €	(220.153,35) €
Montant des traitements et salaires	549.009,92 €	312.637,81 €
Total de l'actif immobilisé net	751.415,51 €	361.771,33 €
Total de l'actif circulant net	643.605,76 €	151.281,34 €
Total des capitaux propres	118.980,83 €	215.063,67 €
Total des dettes	1.228.040,44 €	297.989 €

AFFECTATION DU RESULTAT

Il vous est indiqué que :

La perte de l'exercice 2020 s'élève à	(297.732,24) €
Le report à nouveau s'élève à	(194.815,32) €
Le poste de réserve s'élève à	4,36 €

Il vous est proposé d'affecter la perte de l'exercice 2020 de la façon suivante :

Affectation au report à nouveau de la somme de	(297.732,24) €
Le poste à nouveau présenterait alors un solde débiteur de	(492.547,56) €

CAPITAUX PROPRES INFÉRIEURS À LA MOITIÉ DU CAPITAL SOCIAL

Les capitaux propres de la Société sont désormais de 118.980,83 € soit plus de la moitié du capital social qui est de 82.277,56 €.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Il vous est proposé de reconnaître, en outre, conformément aux prescriptions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts que la Société n'a pas distribué de dividendes au titre des trois (3) exercices précédents.

PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Néant

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du CGI et 223 quinquies du CGI, nous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses somptuaires non déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 227-10 DU CODE DE COMMERCE

Nous soumettons à votre approbation le rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce survenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

La Société ne détient pas de filiale, ni de participation et ne contrôle pas de société au sens de l'article L.233-3 du Code de Commerce. Il n'y a donc pas d'informations à communiquer sur ce point.

Fait à Paris,
Le 15 juin 2021



Le Président
Andréa JACQUEMIN